



Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2000
Français
Original : anglais

Cinquante-quatrième session

Points 118 et 164 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Jan Piotr **Jaremczuk** (Pologne)

I. Introduction

1. À sa 3^e séance plénière, le 17 septembre 1999, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-quatrième session le point intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies » et de le renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question du personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités au titre du point 118, en parallèle avec le point 164, intitulé « Gestion des ressources humaines », à ses 39^e, 40^e, 56^e et 58^e séances, les 19 et 30 novembre 1999 et les 28 et 31 mars 2000. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de cette question sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/54/SR.39, 40, 56 et 58).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport du Secrétaire général relatif au personnel fourni à titre gracieux par les gouvernements (A/54/470);

b) Rapport du Secrétaire général sur le personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités contenant le rapport annuel portant sur la pé-

riode allant du 1er octobre 1998 et au 30 septembre 1999 et le rapport trimestriel portant sur la période allant du 1er juillet au 30 septembre 1999 (A/54/533)¹;

c) Rapport du Secrétaire général sur le personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités contenant le rapport trimestriel pour la période allant du 1er octobre 1999 au 31 décembre 1999 (A/C.5/54/51)²;

d) Rapport du Secrétaire général sur le personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements portant sur la période allant du 1er avril au 30 juin 1999 (A/53/1028).

II. Examen d'un projet de décision proposé par le Président

4. À sa 58e séance, le 31 mars 2000, à la suite d'une déclaration du représentant de l'Inde, coordonnateur des consultations officieuses sur la question considérée, et sur proposition du Président, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de reporter l'examen de cette question à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-quatrième session (voir par. 5).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités

L'Assemblée générale décide de reporter l'examen de la question intitulée « Personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités » à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-quatrième session.

¹ Voir A/C.5/54/SR.39 pour la déclaration orale que le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a faite au sujet du rapport du Secrétaire général (A/54/533) à la 39e séance de la Cinquième Commission, le 19 novembre 1999.

² Voir A/C.5/54/SR.56 pour la déclaration orale que le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a faite au sujet du rapport du Secrétaire général (A/C.5/54/51) à la 56e séance de la Cinquième Commission, le 28 mars 2000.